

Conditions générales de location

Contrat de réservation et conditions générales de location de mobil-home, chalet, conviviale, estivale et emplacement.

Dispositions particulières applicables à la location de mobil-home, chalet, conviviale, estivale.

1.1 Réservation

La réservation est effective après notre accord, acceptation des conditions générales de location et réception de votre acompte (30% du montant de la location plus les frais de dossiers ainsi que le montant de l'assurance annulation si souscrite).

Pour tous les séjours un acompte supplémentaire de 50% du montant du séjour devra être réglé au minimum 30 jours avant l'arrivée et le solde le jour de l'arrivée.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, un règlement de 80% du séjour sera demandé à la réservation et le solde le jour de l'arrivée.

Sans règlement des acomptes dans le délai prévu, le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation et de conserver l'acompte précédemment versé.

Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat (y compris les enfants de tout âge) et sans accord préalable, le camping se réserve le droit de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

La location comprend le mobilier, la vaisselle, la literie.

Les draps et linge de maison ne sont pas fournis. Toutes les locations sont non fumeur. La réservation est personnelle, il est interdit de la sous-louer ou de la céder à un tiers.

Les toiles de tente sont interdites sur les emplacements des hébergements. La réservation peut se faire par courrier, téléphone, ou internet

1.2 Séjour

Il est précisé que le locatif n'est assuré en cas de vol que pour le mobilier et matériel appartenant au Barralet. Le locataire doit s'assurer contre les dom-

mages de toutes natures susceptibles d'engager sa responsabilité. La direction décline en outre toute responsabilité en cas de vols, détériorations des objets appartenant au locataire.

Le logement est disponible le jour de votre arrivée à partir de 15h00 et doit être libéré avant 10h00.

Le locataire sera responsable de toute casse ou détérioration du matériel ou des objets qu'il devra en outre signaler durant son séjour.

1.3 Départ

L'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. Pour tout départ retardé, il pourra être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur. La location que vous quittez fait l'objet d'une vérification des lieux, si celle-ci est libérée en parfait état de propreté et sans matériel manquant ou dégradé, la caution vous sera restituée. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée ou si le ménage n'est pas satisfaisant, un forfait nettoyage vous sera demandé.

Il vous appartient de prendre rendez-vous pour l'état des lieux au plus tard la veille de votre départ.

1.4 Caution

Une caution de 250€ vous sera demandée pour couvrir les frais de dégradation ou matériel cassé ou manquant.

Ainsi qu'une caution de 50€ pour le forfait nettoyage. Si aucune dégradation ou casse n'a été relevée pendant l'état des lieux et si le ménage est irréprochable les cautions

vous seront rendues à votre départ

Dispositions particulières applicables à la location d'emplacement

1.1 Réservation

La réservation est effective après notre accord, acceptation des conditions générales de location et réception de votre acompte (30% du montant de la location plus les frais de dossiers ainsi que le montant de l'assurance annulation si souscrite).

Pour tous les séjours un acompte supplémentaire de 50% du montant du séjour devra être réglé au minimum 30 jours avant l'arrivée et le solde le jour de l'arrivée.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, un règlement de 80% du séjour sera demandé à la réservation et le solde le jour de l'arrivée.

Sans règlement des acomptes dans le délai prévu, le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation et de conserver l'acompte précédemment versé. Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat (y compris les enfants de tout âge) et sans accord préalable, le camping se réserve le droit de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

1.2 Séjour

L'emplacement loué est à la disposition du locataire au jour prévu par la réservation à partir de 14h00.

Il est formellement interdit d'utiliser des barbecues à charbon sur les emplacements. Les emplacements peuvent accueillir 6 personnes au maximum quel que soit leur âge.

1.3 Départ

L'emplacement doit être libéré et nettoyé avant 11h45.

Pour tout départ retardé, il pourra être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

1.5 Animaux

Les animaux doivent être tenus en laisse en permanence. Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits sur le camping, les animaux doivent être vaccinés et leur carnet de santé à jour,

Les animaux doivent être promenés hors du terrain et de ses accès rivière et village pour leur besoins naturels.

Les déjections de votre animal doivent être ramassées par vos soins.

1.6 Mineurs

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure, en cas de séjour prévu sans les parents une autorisation parentale

devra être fournie avec une copie du livret de famille et une pièce d'identité du parent responsable.

En tout état de cause, la direction devra avoir été informé au préalable et le mineur ne sera accepté qu'après accord écrit de la direction.

1.7 Piscine et pataugeoire

Accès libre pour tous les clients du camping.

Seuls les slips de bain et boxers sont autorisés.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable. Les plonges, bombes et autres sauts sont interdits sous peine d'expulsion de la piscine

1.8 Visiteurs

Tout visiteur doit s'annoncer à l'accueil à son arrivée et laisser son véhicule au parking.

1.9 Modification ou annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation auprès de notre partenaire ou de contacter votre assureur.

Les modifications de réservation ne pourront se faire que dans la limite des disponibilités à la date de modification.

En cas d'annulation les sommes versées resteront acquises à la direction du camping.

La direction se réserve si nécessaire le droit de changer le numéro attribué lors de la réservation, les préférences ne sont pas garanties.

Dispositions générales

Le silence doit être total sur les emplacements de 23h à 7h sous peine d'expulsion du camping.

Un seul véhicule est autorisé par emplacement.

Une arrivée tardive, un départ anticipé ou une interruption volontaire ou non du séjour ne pourront entraîner un quelconque remboursement après le début du séjour et l'emplacement pourra à nouveau être reloué aussitôt.

En cas de défaut d'occupation de l'hébergement, sans courrier, e-mail ou téléphone plus de 24 heures après la date d'arrivée prévue, le camping en retrouvera la libre disposition et pourra à nouveau le louer.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Les parents sont responsables de leurs enfants, toutes dégradations comises à la végétation, aux clôtures ou aux différentes installations du camping seront à la charge de ses auteurs ou de ses parents

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur, la direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui manqueraient gravement au respect du règlement intérieur ou qui auraient donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle.

La Direction